



Discours d'ouverture de Antoine QUADRINI Président du Mouvement Associatif Rhône-Alpes 1^{er} Juillet 2014

La CPCA Rhône-Alpes change de nom, et devient le mouvement Associatif Rhône-Alpes. Un changement de nom n'est jamais anodin, et j'y reviendrai.

En ce jour anniversaire de la Loi 1901, vous aurez compris que nous avons aussi choisi ce prétexte pour mettre en lumière l'engagement associatif, tel qu'il est vécu de manière concrète sur les territoires, mais également comment cet engagement s'articule avec les politiques publiques.

Engagement associatif, articulation avec les politiques publiques. Nous savons depuis longtemps que le lien entre ces 2 dimensions n'est possible qu'à la condition de voir les associations s'organiser pour produire d'une part de la cohérence (soit sur un territoire, soit sur une thématique), et d'autre part de la force de représentation.

C'est ce qu'elles ont fait depuis de longues décennies. Des mises en réseau par la création de Fédérations, de Liges, d'Unions, ... ont permis à chaque secteur d'activité de s'organiser. Par exemple, le secteur sportif s'est retrouvé au sein d'un comité olympique, le secteur du tourisme au sein de l'UNAT... Chacun de ces secteurs a permis de belles avancées, chacun pour leur activité ou leurs champs d'action.

Il y a une vingtaine d'années, les grands réseaux nationaux ont réalisé qu'il pouvait y avoir des questionnements communs liés à leur mode d'entreprendre, celui justement de l'engagement associatif, reconnu par la loi 1901.

Dans une association, que l'on fasse du sport, du théâtre, du cinéma, de la danse, que l'on souhaite s'occuper de solidarités internationales ou des plus fragiles, que l'on souhaite promouvoir une philosophie laïque ou en lien avec une religion, ... il y a au départ au moins 2 bénévoles, et très souvent des dizaines qui s'organisent de la même façon dans un esprit démocratique et participatif.

Ces grands réseaux nationaux ont décidé de se rencontrer régulièrement pour échanger, construire sur ce qui leur était commun : ce n'était pas le contenu de leurs actions, mais l'esprit de la loi 1901 et le mode d'engagement de la loi 1901.

C'est ainsi qu'est née la CPCA Nationale (conférence permanente des coordinations associatives).

Nous avons engagé, il y a une quinzaine d'années le même processus en Rhône-Alpes. Nous avons appris à nous connaître ; nous avons dégagé des priorités communes. Parmi elles, je citerais celle qui consiste à instaurer un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. Cela n'a pas été toujours facile pour chacun de nos réseaux, de dépasser sa propre histoire pour s'ouvrir aux autres.

Aujourd'hui, la CPCA Rhône-Alpes est composée de la presque totalité des grands réseaux associatifs organisés en Rhône-Alpes : 9 coordinations régionales qui regroupent elles-mêmes, 160 fédérations, unions, comités et ligues, au service de 30 000 associations sur l'ensemble de notre territoire.

A l'instar de l'organisation nationale, nous avons pour ambition de représenter une grande partie de la vie associative Rhône-Alpes. Cette ambition n'est pas hégémonique. Nous savons qu'en représentant une petite moitié des associations en Rhône-Alpes, nous ne sommes pas l'ensemble du monde associatif.

Mais nous sommes le plus grand regroupement. Ce qui nous donne une légitimité collective pour dialoguer avec l'ensemble des partenaires rhônalpins, que ce soit l'Etat, la Région pour ne citer qu'eux.

Oui, la CPCA est aujourd'hui connue et reconnue

Oui, la CPCA a œuvré pour que nos réseaux soient reconnus

Oui, la CPCA a œuvré pour que chacune des associations locales de nos réseaux soient reconnues

C'est cette reconnaissance, ainsi que la volonté politique d'aller plus loin qui nous pousse aujourd'hui à aller plus loin.

Aller plus loin, cela signifie, franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre du dialogue civil.

Cela signifie encore, accompagner nos réseaux et les bénévoles qui les constituent, dans un monde en évolution qui modifie profondément notre mode d'engagement.

Cela signifie enfin renforcer, au sein de champ de l'économie sociale et solidaire la reconnaissance de la place des employeurs associatifs.

Cette volonté d'aller plus loin, nous inscrit dans une dynamique qui nous donne des droits, mais également et surtout des devoirs.

Le premier d'entre eux nous impose d'élargir notre représentation, pour parler, non pas au nom de toutes les associations, mais dans l'intérêt de chacune d'entre elle.

Ce changement de niveau d'intervention se devait d'être visible.

C'est pourquoi, nous avons décidé de changer notre appellation.

Notre Coordination devient un Mouvement, au service des associations.

Notre Coordination devient « Le Mouvement Associatif Rhône-Alpes »

Ce nom nous positionne comme le dénominateur commun à toutes les associations.

Le choix de notre sous-titre est également significatif de nos engagements.

« Choisir l'intérêt général »

Vous l'aurez compris, nous affichons la couleur.

« Le Mouvement Associatif Rhône-Alpes. Choisir l'intérêt général ».

Il s'agit d'une ambition. Celle de participer à l'évolution nécessaire de notre démocratie par plus de participation de la société civile.

Un changement de nom n'est pas une fin en soi.

Il est le résultat d'une volonté.

A nous de la faire vivre au quotidien.